

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022



Service public
de collecte et de tri
DES DÉCHETS MÉNAGERS



www.smictom-sudest35.fr

SOMMAIRE



Préambule : La réglementation 4

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

▪ Présentation du SMICTOM..... 6
▪ Les élus délégués au SMICTOM 8
▪ Collecte et traitement des déchets ménagers..... 10

2022 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

▪ Les faits marquants..... 14
▪ La synthèse des tonnages 16
▪ Les indicateurs environnementaux 18
▪ Les indicateurs financiers20
▪ Le décryptage du coût du service.....22

PRÉSENTATION DES SERVICES DU SYNDICAT

▪ La collecte des déchets..... 26
▪ Les déchèteries du syndicat..... 28
▪ La prévention et la sensibilisation 30

ANNEXES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

▪ Marchés et contrats signés en 2022 34
▪ Jours de collecte par commune 36

PRÉAMBULE : La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

En application de l'article L. 5211.39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport d'activités donne lieu à une présentation au sein du conseil communautaire de chaque communauté de communes et d'agglomération adhérente. Le Président du SMICTOM Sud Est 35 peut être entendu, à sa demande, par le conseil communautaire de chaque adhérent ou à la demande de ce dernier.

Les Vice-Présidents représentant chaque adhérent rendent compte au conseil communautaire de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le rapport ne fait pas l'objet d'une délibération.

Le contenu de ce rapport sur le service de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la compétence Traitement des déchets a été transférée au Syndicat S3T'EC (Syndicat de Tri, de Traitement et de Transition écologique et circulaire Vitré Fougères). Le rapport annuel complet est également disponible au siège du SMICTOM.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Généralités sur le SMICTOM Sud-Est 35



Présentation DU SMICTOM SUD-EST 35

En 2022,

67
communes
réparties sur 3 communautés

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) est le service public qui gère la compétence de collecte des déchets pour les communautés de Vitré Communauté, la Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté, soit 67 communes. Son territoire s'étend sur 1 500 km² et compte 139 564 habitants.

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi les 8 déchèteries et 4 valoparcs répartis sur son territoire.

Le Syndicat S3T'EC assure le traitement et la valorisation des déchets pour le compte du SMICTOM Sud-Est 35 ainsi que du SMICTOM du Pays de Fougères, ce depuis le 1er janvier 2019. Son rapport d'activité est disponible sur : www.s3tech.bzh



6 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2022. Cf. annexe n°1 p. 35.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurés en régie.



Les élus délégués AU SMICTOM SUD-EST 35

79
élus délégués
représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2020-2026



Christian STEPHAN
Président



Claude CAILLEAU
Affaires générales, finances
et RH



Patrick ROBERT
Collecte



Marielle MURET-BAUDOIN
Communication



Allain TESSIER
Programme « Territoire Econome
en Ressources »



Melaine MORIN
Collecte dans les communes
à vocations urbaines



Isabelle CÉZÉ
Services spécifiques aux
professionnels



Mickaël LEFEUVRE
Déchèteries



Christian SORIEUX
Plan de prévention
et biodéchets



Isabelle DUSSOUS
Nouvelles filières
et filières REP

Les délégués 2020-2026

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Amanlis	Loïc GODET	Mireille COLLEAUX
Arbrissel	Jérôme LEMARIÉ	Nicolas HARDEL
Argentré-du-Plessis	Claude CAILLEAU	Jean-Claude LAMY
Argentré-du-Plessis	Bertrand DESILLE	Marie-Claire HAMON
Availles-sur-Seiche	Bertrand THOMAS	Michel MALHERBE
Bais	Soazig POTTIER	Eric GLINCHE
Balazé	Thierry CREZE	Alain HERRAUX
Boistrudan	Daniel CARRE	Alexandre THAO
Bréal-sous-Vitré	Mickaël LEFEUVRE	Jean-Louis HERIN
Brie	Patrick ROBERT	Yoann ROBIEU
Brielles	Séverine DOREAU	Emmanuel FOUCHER
Champeaux	Marie-Annick COUASNON	Jean-François HEROGUER
Châteaubourg	Vincent BARTEAU	Eric PERCHAIS
Châteaubourg	Jérémie DROUILLE	Daniel COCHERIE
Châteaugiron	Arnaud BOMPOIL	Vincent BOUTHEMY
Châteaugiron	Denis GATEL	Hervé DIOT
Châteaugiron	Yves RENAULT	Bruno VETTIER
Châtillon-en-Vendelais	Aurélié LEGROS	Arnaud VOISINNE
Chelun	Christian SORIEUX	Denise PERRIN
Coësmes	Marie-Christine ATHANASE	Arnaud PUYNET
Cornillé	Véronique PELEY	Franck MOREL
Domagné	Aurélié MUSUMECI	Gilles THOMAS
Domalain	Daniel TESSIER	Loïc GALLON
Domloup	Jean-Marc DESHOMMES	Yves LE GALL
Domloup	Bernard BOUFFART	Laurent CLISSON
Drouges	Patricia MARSOLLIER	Martine MARZIN
Eancé	Raymond SOULAS	Thérèse MONNET
Erbrée	Pascal JOUAULT	Freddy FAUCHEUX
Essé	Annick HORTANCE	Christophe GESLIN
Etelles	Marie-Christine MORICE	Elise DAVENEL
Forges-la-Forêt	Jeanine RENAULT	Pierrick ROUSSEAU
Gennes-sur-Seiche	Roland LE DROFF	Patrice LAMY
Janzé	Isabelle CEZE	François GOISET
Janzé	Nelly TESSIER	Gaston GUAIS
La Chapelle-Erbrée	Joel TRAVERS	Mickael DUFRENE
La Guerche-de-Bretagne	Daniel FEVRIER	Thérèse SAUDRAIS
La Guerche-de-Bretagne	Amand LETORT	Anne TAILLANDIER
La Selle-Guerchaise	Ludovic LE SQUER	Jean-Yves BAZIN
Landavran	Danielle RESONET	Gaël Hervé MIGNOT
Le Pertre	Christine THIKEN	Dominique RONCERAY

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Le Theil-de-Bretagne	Marc SORIN	Christophe LECOMTE
Louvigné-de-Bais	Michel RENOUE	Jean-Pierre BERTINET
Marcillé-Robert	Maryvonne BALARD	Gwenaëlle LOAEC
Marpiré	Jean-Yves PAIN	Rémi TROPEE
Martigné-Ferchaud	Véronique BREMOND	Sébastien BOUDET
Mecé	Marie-Christine LECONTE	Alain PIETTE
Mondevert	Christian STEPHAN	Joël CAILLIERE
Montautour	Christophe POLLYN	Nicolas ROUSSEL
Montreuil-des-Landes	Lynda COQUELIN	Nicolas JACQUES
Montreuil-sous-Pérouse	Franck ORRIERE	Patricia LE GOFF
Moulins	Corinne TABURET	Hélène GASTEL
Moussé	Christian JAN	Philippe BACHELIER
Moutiers	Marie-Thérèse HOCDE	Didier ALIX
Noyal-sur-Vilaine	Marielle MURET-BAUDOIN	Rozenn COROLLER
Noyal-sur-Vilaine	Gilles DETRAIT	Céline THEUREAU
Piré-Chancé	Allain TESSIER	Alain HERVAGAUT
Pocé-les-Bois	Christine HAIGRON	Kévin BEAUGRAND
Princé	Jean-Yves BOURCIER	Marie-Claude RITAINE
Rannée	Myriam MALECOT	Jacques BIDAUX
Retiers	Muriel FERRE	Antoine GUIBERT
Retiers	Denis LE VERGER	Bertrand BLANDIN
Servon-sur-Vilaine	Melaine MORIN	Cécile MAILLET-LATORRE
Servon-sur-Vilaine	Anthony PAPILLON	Gabriel PIROT
St-Aubin-des-Landes	Jocelyne GAUTIER	Patrice LEQUEUX
St-Christophe-des-Bois	Laurence LEPESANT	Marie-France ESNAULT
St-Didier	Jacques BLANCHET	Emmanuel ROUILLARD
St-Germain-du-Pinel	Aurélié GAUDIN	Nicolas TOUTAIN
St-Jean-sur-Vilaine	Frédéric LE FAOU	Sandrine DESCHAMPS-POZZAN
St-M'Hervé	Antoine BORDIER	Victor GALLON
Ste-Colombe	Sylvain BARON	Hendrick EVERTS
Taillis	Denis FROMONT	Jacqueline HAQUIN
Thourie	Gwenaëlle RENOUEX	Elodie PETITJEAN
Torcé	Dominique PERETTE	Gaëtan HULINE
Val-d'Izé	Maryse HUCHET	Laurence DOURDAIN
Vergéal	Cédric MAIGRET	François HOUGET
Visseiche	Jean-Pierre BESNARD	Pascal LAMBERT
Vitré	Fabrice HEULOT	Jean-Yves BESNARD
Vitré	Marie-Cécile TARRIOL	Marie-Noëlle MORFOISSE
Vitré	Isabelle DUSSOUS	Emmanuel COUVERT

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2022.

Collecte et traitement DES DÉCHETS MÉNAGERS

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

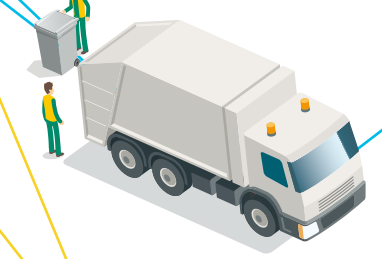
Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM, en lien avec S3T'EC cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

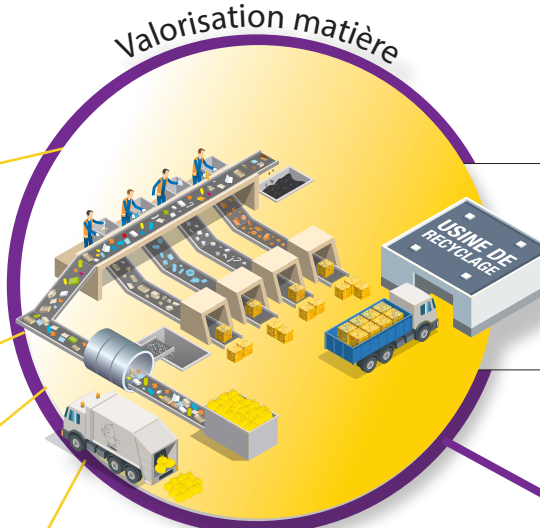
- Textiles, linge et chaussures
- Meubles et objets réutilisables
- Papiers
- Emballages
- Verre
- Ordures ménagères
- Déchets d'activité économique
- Ferrailles
- Gravats
- Déchets verts
- Bois
- Incinérables
- Encombrants
- Incinérables durant les arrêts techniques du CVED
- Déchets diffus spécifiques



0,4 %

Filière seconde vie en déchèteries

TRAITEMENT
sur et hors territoire

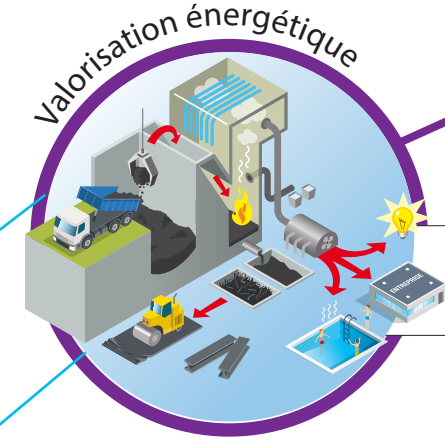


57,6 %

Recyclage
Remblaiement de carrière
Valorisation organique

TRAITEMENT
sur le territoire

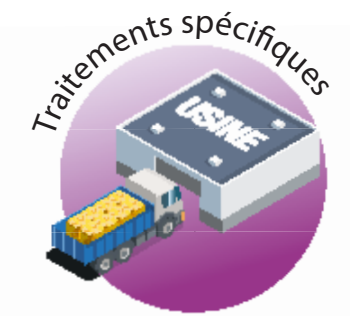
TRANSFÉRÉES AU SYNDICAT
S3T'EC



32,9 %

Distribution de vapeur et d'eau chaude

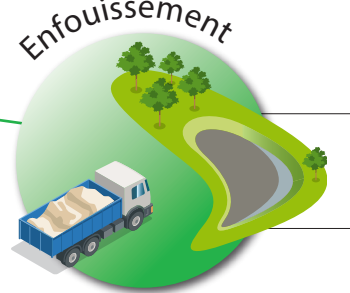
TRAITEMENT
sur le territoire



0,2 %

Recyclage
Valorisation énergétique
Élimination

TRAITEMENT
hors territoire



14 %

Aucune valorisation

TRAITEMENT
hors territoire

2022 :
chiffres clés
du syndicat



2022 : LES FAITS MARQUANTS

12
mois actifs
pour le syndicat

L'année 2022 marque le début d'une modification notable pour la collecte des déchets : le passage en C0,5 (comprenez « la collecte une semaine sur deux »). Changement d'habitude important pour les usagers, il s'agissait principalement de réduire l'impact de la collecte en porte-à-porte, en adaptant le service à l'utilisation réelle des usagers. Avec un territoire déjà sensible à la réduction des déchets, de nouvelles bonnes habitudes ont vite été adoptées : sortir ses déchets la veille au soir, surveiller son nouveau calendrier de collecte, intensifier le tri des déchets, etc. Une communication en amont et la mise en place de solutions pour aider chacun à trier et réduire efficacement ses déchets ont permis un passage de relais en douceur vers la C0,5.

De ce fait, le syndicat déploie une nouvelle stratégie pour permettre aux usagers de trier plus efficacement et réduire au maximum leurs déchets ménagers. En lien avec le programme « Territoire Économe en Ressources », des actions ont été menées pour intensifier le réemploi des objets sur le territoire avec l'organisation du Village du Réemploi et de la Réparation et la signature en fin d'année d'une feuille de route sur le réemploi des objets. En parallèle, le vote d'un schéma sur la gestion des biodéchets et l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique viendront intensifier encore davantage le tri des déchets dans les foyers du territoire.



Vote du schéma territorial
de gestion des biodéchets sur le territoire



Village du Réemploi et de la Réparation
première édition réalisée à Vitré
Communauté dans le cadre du label TER



Vote de la feuille de route sur le réemploi
des objets et matériaux sur le territoire

Démarrage de la collecte en C0,5
afin d'adapter la fréquence de passage du camion à l'utilisation réelle du service par les usagers



Expérimentation sur les déchèteries
Mise en place de la vidéo détection en test pendant 3 mois pour limiter les vols et dégradations.



Marchés engagés
Inauguration de l'accompagnement du marché de La Guerche de Bretagne pour la réduction et le tri des déchets



Sensibilisation au tri et distribution de badges
dans les collectifs Neotoa de Vitré



Expérimentation « ma commune 100% biodéchets valorisés »
menée à Retiers



2022 : LA SYNTHÈSE DES TONNAGES

4 flux de déchets collectés et traités

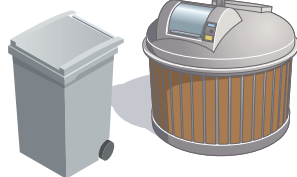
Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 813 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

Ordures ménagères



17 108 tonnes collectées
soit
124 kg par habitant

-6%*

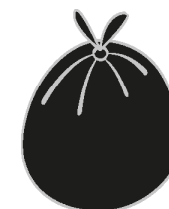
Coût complet HT :

326,60 € la tonne
collectée et traitée

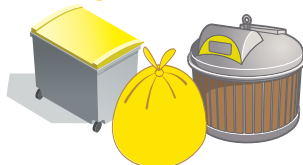
Seul le soutien à la valorisation énergétique permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

315,60 € la tonne
d'ordures ménagères



Emballages recyclables



4 552 tonnes collectées
soit
33 kg par habitant

-1%

Coût complet HT :

707,80 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

213,40 € la tonne
d'emballages recyclables



Tous les papiers



1 929 tonnes collectées
soit
14 kg par habitant

-7%

Coût complet HT :

489,60 € la tonne
collectée et traitée

Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

233,50 € la tonne
de papiers



Emballages en verre



5 987 tonnes collectées
soit
43 kg par habitant

-2%

Coût complet HT :

91,40 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

53,60 € la tonne
d'emballages en verre



Déchets des déchèteries



37 799 tonnes collectées
soit
273 kg** par habitant

-3,5%

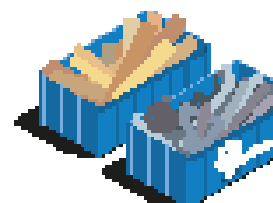
Coût complet HT :

151,16 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de laisser à la charge de l'utilisateur 83% du coût au lieu de 100%.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

125,60 € la tonne
de déchets de déchèteries



67 375 tonnes
de déchets collectés
tous flux confondus

-4 %

200 € HT la tonne
collectée et traitée

188 € HT la tonne
à la charge de l'utilisateur

*par rapport à l'année 2021
**avec gravats

Coût complet : ensemble des coûts résultant de la collecte et du traitement.
Coût résiduel : coût restant à la charge de l'utilisateur une fois la vente de matière et les subventions des éco-organismes déduites.

2022 : LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Des matières triées pour être recyclées

Au Centre de tri, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les emballages des sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

26,51 %

C'est le pourcentage de déchets refusés issus de la collecte sélective en sac jaune.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



702 tonnes
collectées, triées

-9%

ET RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours...

CE QUI REPRÉSENTE :

4 072 302 ours en peluche



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



1 646 190 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 14 831 154 KM



22 072 986 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 395 574 jours d'une TV LCD

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourts...



836 tonnes
collectées, triées

-4%

ET RECYCLÉES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

CE QUI REPRÉSENTE :

3 137 908 boîtes à chaussures



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



105 754 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 16 268 jours d'une TV LCD

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



316 tonnes
collectées, triées

-5 %

ET RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

CE QUI REPRÉSENTE :

4 108 lave-vaisselles



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



466 416 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 4202 168 KM



2 586 460 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 397 844 jours d'une TV LCD

Verre

Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



5 974 tonnes
collectées, triées

-1%

ET RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRÉSENTE :

13 274 228 nouvelles bouteilles



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



3 720 070 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 33 514 140 KM



33 436 478 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 5 144 391 jours d'une TV LCD

Papiers

Journaux, magazine, lettre, revues, livres...



2 174 tonnes
collectées, triées

- 7%

ET RECYCLÉES

jusqu'à 5 fois pour devenir de nouveaux papiers, des cartons d'emballages ou des papiers d'hygiène.

CE QUI REPRÉSENTE :

4 313 216 boîtes en carton ondulé



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



275 011 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 42 306 jours d'une TV LCD

2022 : LES INDICATEURS FINANCIERS



Retrouvez tous les chiffres
et les indicateurs
financiers sur :
www.smictom-sudest35.fr

2022
une année
de progression

En 2022, le transfert du Réseau REVERTEC vers S3T'EC engendre une diminution des dépenses et des recettes (Budget Révertec annuel environ 600 k€).
De ce fait, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement se trouvent diminuées sur l'exercice 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent légèrement : (-1%) :

En 2022, même si les produits diminuent par rapport à l'année précédente du fait du transfert des recettes du réseau REVERTEC vers S3T'EC, la vitalité des recettes industrielles issues de la vente des matériaux recyclables permet de générer un niveau de recettes supérieur à 2021 : 1 474 k€ contre 1 184 k€ en 2021. Les soutiens des différents éco-organismes (2 167 k€), représentent 14% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO.

Le produit fiscal -TEOMi et Redevance s'élève à 11 646 k€, dont 11 210 k€ de TEOMi. La TEOMi en place pour la troisième année intègre une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent plus fortement (-4%) :

Les charges à caractère général baissent de 5%, du fait de la diminution des coûts de collecte suite à la diminution de la fréquence de collecte en porte à porte.
Les charges de personnel évoluent (hausse de 4%) : 1 583 k€ pour l'année 2022. La collectivité totalise 40 agents à fin 2022. Les autres postes de charges – charges financières, amortissements, et autres de charges de gestion courante diminuent.

Les principales opérations d'investissement portent pour cet exercice sur : les travaux de mise aux normes des déchèteries (98 k€), le déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux (569 k€), ... La faible réalisation du programme d'investissement est liée au report du projet de Valoparc prévu sur Janzé et à une moindre exécution du programme de déploiement des BAV. Les dépenses réelles d'équipement ont été financées par les ressources propres : le FCTVA (165 k€), les amortissements (1 445 k€), et report antérieur (1 992 k€).

Compte tenu de l'exécution budgétaire 2022, le fonds de roulement se trouve amélioré : 5 089 k€ à la clôture de l'exercice.

Investissement

RECETTES

3 771 883 €

dont

Opération d'ordre : 1 445 099 €
Excédent reporté : 1 991 766 €
Résultat de l'année précédente
Subventions d'investissement reçues : 7 096 €
Dotations, fonds et réserves : 327 922 €

DÉPENSES

1 403 976 €

dont

Dépenses financières : 81 460 €
Remboursement emprunt
Dépenses réelles : 744 088 €
Voir détails à droite
Opérations d'ordre : 130 085 €
Dotations, fonds divers : 448 342 €
Transfert Revertec

Excédent global : 2 367 907 €

Pré collecte : 569 492 €
Déploiement de Bornes d'Apport
Volontaire



Fonctionnement

RECETTES

18 200 930 €

dont

Recettes industrielles : 1 679 612 €
Issues des matières recyclables
Soutiens et subventions : 2 167 448 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo
TEOMi - Redevance : 11 645 549 €
Produit fiscal
Excédent reporté : 2 183 669 €
Résultat antérieur reporté

DÉPENSES

15 480 374 €

dont

Charges générales : 8 394 815 €
Charges de fonctionnement courant
Redevance d'équilibre : 3 951 578 €
Versée au Syndicat de Traitement
Charges de personnel : 1 582 562 €
Équivalents temps complet
Opérations d'ordre : 1 445 099 €
Amortissement

Excédent global : 2 720 556 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 200 420 €, réparti comme suit :

Par prêteur :
ARKEA : 6 %
CRCA : 94 %

Par taux :
Fixe : 100 %
Complexe : 0 %
Variable : 0 %

Classement :
A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa capacité de désendettement est de 0,1 ans à fin 2022.

2022 : DÉCRYPTAGE DU COÛT DU SERVICE



Retrouvez l'ensemble
des coûts par flux selon la
méthode compta-coût sur :
www.smictom-sudest35.fr

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : ■ Fourchette — Coût médian

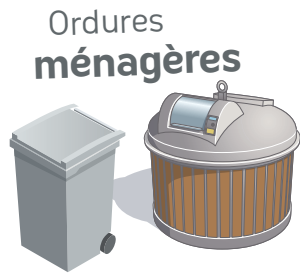
Un
coût différent
selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 14 475 049 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (85%).

Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 27 % de ce coût. Les autres 73% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) et la Redevance spéciale incitative (RSi).

77 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus
Soit un coût à la charge de l'utilisateur
situé dans la fourchette basse des
moyennes nationales* : fourchette
de 69 à 123 € HT, médiane à 91€ HT.

* référentiel publié en 2021 selon données 2018



Ordures
ménagères

Coût complet HT du flux :
5 587 328 €

- FINANCÉS PAR :**
- 22 596 € HT de recettes industrielles (1 %)
 - 165 571 € HT de soutiens (3 %)
 - 5 399 161 € HT de Taxe et Redevance (96 %) à la charge de l'utilisateur

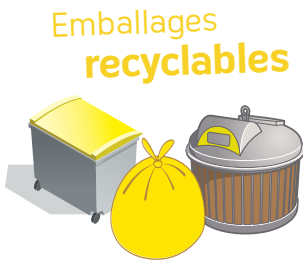


SOIT :
39 € HT par habitant

HISTORIQUE

2015	: 29,5 €
2016	: 29,9 €
2017	: 32,9 €
2018	: 32,7 €
2019	: 40 €
2020	: 40,3 €
2021	: 43 €

COMPARAISON
aux données nationales*



Emballages
recyclables

Coût complet HT du flux :
3 222 012 €

- FINANCÉS PAR :**
- 692 021 € HT de recettes industrielles (21 %)
 - 1 558 698 € HT de soutiens (48 %)
 - 971 293 € HT de Taxe et Redevance (31 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
7 € HT par habitant

HISTORIQUE

2015	: 6 €
2016	: 5,7 €
2017	: 10 €
2018	: 9,7 €
2019	: 12,1 €
2020	: 12,3 €
2021	: 8,5 €

COMPARAISON
aux données nationales*



Tous les
papiers

Coût complet HT du flux :
944 459 €

- FINANCÉS PAR :**
- 281 635 € HT de recettes industrielles (30 %)
 - 212 450 € HT de soutiens (22 %)
 - 450 374 € HT de Taxe et Redevance (48 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
3,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2017	: 1,7 €
2018	: 2,2 €
2019	: 3,7 €
2020	: 4,3 €
2021	: 4,1 €

COMPARAISON
aux données nationales*



Emballages
en verre

Coût complet HT du flux :
547 289 €

- FINANCÉS PAR :**
- 132 194 € HT de recettes industrielles (24 %)
 - 94 128 € HT de soutiens (17 %)
 - 320 967 € HT de Taxe et Redevance (59 %) à la charge de l'utilisateur

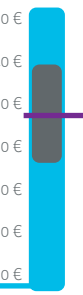


SOIT :
2,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2015	: 1 €
2016	: 1,4 €
2017	: 2,1 €
2018	: 1,7 €
2019	: 1,9 €
2020	: 2,1 €
2021	: 2,3 €

COMPARAISON
aux données nationales*



Déchets de
déchèteries

Coût complet HT du flux :
4 078 634 €

- FINANCÉS PAR :**
- 399 908 € HT de recettes industrielles (10 %)
 - 295 939 € HT de soutiens (7 %)
 - 3 382 787 € HT de Taxe et Redevance (83 %) à la charge de l'utilisateur



SOIT :
24,4 € HT par habitant

HISTORIQUE

2015	: 16 €
2016	: 16,3 €
2017	: 17,5 €
2018	: 18,7 €
2019	: 20 €
2020	: 20,2 €
2021	: 22 €

COMPARAISON
aux données nationales*



Présentation **des services** du syndicat



LA COLLECTE des déchets



EN CHIFFRES

44 941

bacs roulants

de différents volumes
pour les ordures ménagères
et les emballages recyclables.

3 800

interventions

pour réparer ou échanger
les bacs des usagers.

18 573

badges

d'accès aux BAV distribués.

1 650

**bornes d'apport
volontaire**

réparties sur le territoire.

426

BAV ordures ménagères
équipées d'un système d'accès
par badge.

▪ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

▪ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

▪ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

▪ Suivi des collectes de déchets ménagers

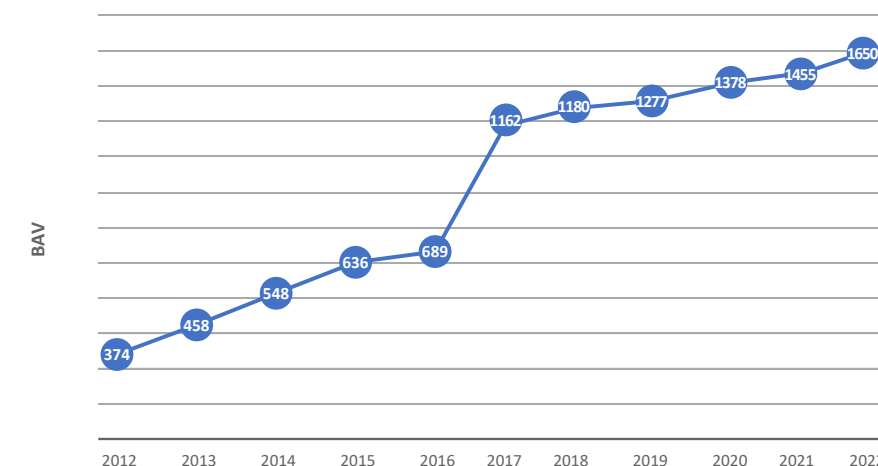
④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2024, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36



Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'utilisateur est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1er juillet 2003.

Parallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. Depuis le 1er janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs desservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2022 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 426.

LES DÉCHÈTERIES

du syndicat



EN CHIFFRES

37 865 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

8 969 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

335 723
passages en 2022,
contre 348 237 en 2021

273 kg
de déchets par habitant
en 2022

■ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

■ Les filières principales

Sur chaque site,¹ les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

■ Les autres filières

² De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ³ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

■ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/12/2024	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	31/12/2024	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DMS	CHIMIREC	31/12/2024	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Béton armé	SMICTOM		Recyclage

Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :

-  **Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)**
1 048 tonnes
-  **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)**
82 tonnes
-  **Piles**
12 tonnes
-  **Lampes et tubes**
6,9 tonnes
-  **Polystyrène**
21 tonnes
-  **Batteries**
29 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2022, 1 677 professionnels, 285 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 30 € / m³ pour les gravats, encombrants, incinérables et déchets enfouis, 20 € / m³ pour les déchets verts, 22 € / m³ pour le bois, 18 € / m³ pour le polystyrène et gratuit pour le carton et la ferraille . Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 20 € / m³.

LA PRÉVENTION et la sensibilisation



EN CHIFFRES

930
composteurs vendus sur 8
distributions
et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

8
sites de compostage partagé
inaugurés en 2022.
Désormais 19 sites sont en activité.

158
bons attribués
pour l'aide à la location d'un
broyeur

2
marchés accompagnés
pour la mise en place du tri et
de la réduction des déchets

150t
d'objets collectés en
déchèteries en vue du
réemploi
par les associations partenaires

■ Le programme TER

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOME EN RESSOURCES ». Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021.

Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire. Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des événements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets. En 2021, le programme a ainsi permis l'accompagnement de 7 structures organisatrices d'événements culturels et sportifs dans leur transition éco responsable. Ces ateliers coanimés avec le collectif des festivals portaient sur les thématiques :

- Optimiser le tri des déchets sur son événement
- Consommer responsable
- Une restauration plus durable
- Communiquer éco-responsable

■ La PLPDMA

Le Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

Ce plan d'actions a été rédigé en 2021 pour une application de 2022 à 2028. Il est décliné en 5 axes.

■ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel.

■ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permanent avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 61 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.
- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.
- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.

■ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

■ Les subventions aux associations

Le SMICTOM soutient financièrement les associations du territoire qui souhaitent réduire leurs déchets via une sensibilisation ou des achats durables (gourdes pour remplacer les bouteilles d'eau, location de vaisselle lavable, mise en place d'animation zéro déchet, etc...).

EN CHIFFRES

12 225
vues pour 1 publication
sur la page Facebook du
SMICTOM.

1 500
visiteurs comptabilisés
au Village du Réemploi et de la
Réparation

120 000
magazines l'écho du tri &
vous
distribués aux foyers du
territoires en 2022

18
associations
subventionnées pour financer
des actions de prévention

1 203
abonnés
à la page Facebook



Annexes du rapport d'activités



MARCHÉS

signés en 2022

Référence p. 7

OBJET	DATE D'EFFET NOTIF.	TITULAIRE	Code Postal
FOURNITURES			
20 000 € HT > 90 000 € HT			
FOURNITURE ET POSE VIDEO SURVEILLANCE A LA DIE DE BAIS ET VAL D'IZE	28/09/2022	SENSING VISION	35000
90 000 € HT > 215 000 € HT			
Accord cadre à bons de commande pour la fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost LOT 1 : Fourniture de composteurs et bioseaux à destination de l'habitat pavillonnaire LOT 2 : Fourniture de composteurs et bacs pour stocker la matière structurante de l'habitat collectif LOT 3 : Fourniture d'outils pour retourner le compost	29/07/2022 29/07/2022 29/08/2022	EMERAUD ID EMERAUD ID APF ESAT DE L'OOET	22301 22301 28000
FOURNITURE DE SACS TRANSLUCIDES POUR LA COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS PROPRES ET SECES	15/11/2022	GROUPE BARBIER SAS	43600
SERVICES			
20 000 € HT > 90 000 € HT			
Valorisation des dépôts inertes issus des déchèteries : lot 1 : Valorisation des déchets inertes du secteur 1 (8 déchèteries) lot 2 : Valorisation des déchets inertes du secteur 2 (4 déchèteries)	21/08/2022 21/09/2022	CARRIERES PIGEON CARRIERES PIGEON	35370 35370
Mission d'étude de faisabilité pour le développement d'une filière pour les matériaux de seconde vie/EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SMICTOM DU PAYS DE FOUGERES	24/08/2022	ECOBATYS	35480
SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCES POUR LE SMICTOM SUD EST 35 Lot 1 : Assurances des dommages aux biens et des risques annexes Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus	01/01/2023	GROUPAMA GROUPAMA SMACL ASSURANCES	35012 35012 79031
Traitement des déchets inertes du 16.06.2022 au 18.09.2022 (8 déchèteries)	18/08/2022	PIGEON CARRIERES	
Renouvellement contrat d'affranchissement annuel Affranchiga	01/10/2022	LA POSTE	75015

MARCHÉS

signés en 2022

OBJET	DATE D'EFFET NOTIF.	TITULAIRE	Code Postal
Editions des imprimés en 3 lots LOT 1 : Edition et livraison du magazine institutionnel et du calendrier LOT 2 : édition et livraison de supports et outils de communication grand public LOT 3 : Edition et livraison de supports et outils de communication institutionnels	20/04/2022 14/04/2022 14/04/2022	CALLIGRAPHY PRINT MORVAN FOUILLET MORVAN FOUILLET	35320 35500 35500
Chargement et transport de gravats dans la déchèterie de Vitré	01/03/2022	ETA LANGELOT-MENEUST	35370
Assistance technique juridique et financière dans le cadre de l'appel d'offres pour la collecte des déchets ménagers et assimilés (marché en procédure adaptée d'assistance à maîtrise d'ouvrage	01/08/2022	INDIGO	44000
Valorisation des dépôts des déchets inertes et plâtres issus des déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 LOT 2 : Valorisation des déchets de plâtres et plâtre-plâtres	04/07/2022	VEOLIA NETRA PROPRETE	35000
90 000 € HT > 215 000 € HT			
LAVAGE DESINFECTIION DES CONTENEURS AERIENS SEMI-ENTERRES ENTERRES ET DES BACS ROULANTS ET ENTRETIEN PREVENTIF LOT 1 : Lavage et désinfection extérieur bacs aériens en bois vert LOT 2 : Lavage et désinfection extérieur bacs enterrés et semi enterrés LOT 3 : Lavage et désinfection intérieur et extérieur conteneurs aériés, bacs enterrés et semi enterrés LOT 4 : Lavage et désinfection des bacs roulants	01/08/2022 01/08/2022 01/08/2022 01/08/2022	SP ENVIRONNEMENT SP ENVIRONNEMENT COMPAGNIE DE NETTOIEMENT NETRA COMPAGNIE DE NETTOIEMENT NETRA	56380 56380 35039 35039
Assurances responsabilité civile et protection juridique	01/01/2023	GROUPAMA	35000
Transport et valorisation des déchets verts issus des déchèteries Lot 1. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Vitré, des déchets verts bruts sur Argentré du Plessis Lot 2. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Bais et la Guenche de Bretagne. Lot 3. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur la déchèterie de Janzé, des déchets verts bruts sur Robiers. Lot 4. - Transport des déchets verts broyés et bruts sur les déchèteries de Châteaubourg et Châteaugiron. Lot 5. - Transport et valorisation des déchets verts bruts sur les déchèteries de Châtillon en Vendelois, Val d'Izé et Noyal sur Vilaine.	31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022 31/01/2022	SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SARL GIBOIRE TP SARL GUILLON BARBOT SEDE VEOLIA	35500 35150 35150 35150 62000

2 JOURS DE COLLECTE

par commune

Référence p. 26

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la collecte des déchets en porte-à-porte (bacs gris et sacs jaunes) s’effectue une semaine sur deux. Cette collecte dite en «C0,5» s’adapte pour chaque commune en fonction de la semaine (paire ou impaire) :

COMMUNE	Ordures ménagères (bacs gris)	Collecte sélectives (sacs jaunes)	COMMUNE	Ordures ménagères (bacs gris)	Collecte sélectives (sacs jaunes)
AMANLIS	Mardi	Mardi	LOUVIGNÉ-DE-BAIS	Lundi	Lundi
ARBRISSEL	Mardi	Mardi	MARCILLÉ ROBERT	Mardi	Mardi
ARGENTRÉ-DU-PLESSIS (Bourg)	Vendredi	Vendredi	MARPIRÉ	Lundi	Lundi
ARGENTRÉ-DU-PLESSIS (Campagne)	Vendredi	Vendredi	MARTIGNÉ-FERCHAUD	Vendredi	Vendredi
AVAILLES-SUR-SEICHE	Vendredi	Vendredi	MECÉ	Lundi	Lundi
BAIS	Vendredi	Vendredi	MONDEVERT	Mercredi	Mercredi
BALAZÉ	Lundi	Lundi	MONTAUTOUR	Lundi	Lundi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi	MONTREUIL DES LANDES	Lundi	Lundi
BREAL SOUS VITRE	Lundi	Lundi	MONTREUIL SOUS PEROUSE	Lundi	Lundi
BRIE	Mardi	Mardi	MOULINS	Vendredi	Vendredi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi	MOUSSÉ	Vendredi	Vendredi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi	MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	lundi	NOYAL SUR VILAINE (Bourg)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi	NOYAL SUR VILAINE (Campagne)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Jeudi	OSSÉ	Mercredi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi	PIRÉ-CHANCÉ	Mercredi	Mercredi
CHATILLON EN VENDELAIS	Lundi	Lundi	POCÉ LES BOIS	Jeudi	Jeudi
CHELUN	Vendredi	Vendredi	PRINCÉ	Lundi	Lundi
COESMES	Mardi	Mardi	RANNÉE	Vendredi	Vendredi
CORNILLE	Jeudi	Jeudi	RETIERS (Bourg)	Mardi	Mardi
DOMAGNÉ	Mercredi	Mercredi	RETIERS (Campagne)	Mardi	Mardi
DOMALAIN	Vendredi	Vendredi	SAINT AUBIN DES LANDES	Lundi	Lundi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Jeudi	SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi	SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Lundi	Lundi
DROUGES	Vendredi	Vendredi	SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
EANCÉ	Vendredi	Vendredi	SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
ERBRÉE	Mercredi	Mercredi	SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
ESSÉ	Mardi	Mardi	SAINT M'HERVE	Lundi	Lundi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi	SAINTE COLOMBE	Mardi	Mardi
FORGES-LA-FORÊT	Vendredi	Vendredi	SERVON SUR VILAINE	Mercredi	Mercredi
JANZÉ (Bourg)	Mardi	Mardi	TAILLIS	Lundi	Lundi
JANZÉ (Campagne)	Mardi	Mardi	THOURIE	Mardi	Mardi
LA CHAPELLE ERBRÉE	Lundi	Lundi	TORCE	Jeudi	Jeudi
LA GUERCHE-DE-B. (Bourg)	Vendredi	Vendredi	VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
LA GUERCHE-DE-B. (Campagne)	Vendredi	Vendredi	VERGEAL	Jeudi	Jeudi
LA SELLE GUERCHAISE	Vendredi	Vendredi	VISSEICHE	Mardi	Mardi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi	VITRE (Hyper centre)	Mercredi	Mercredi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi	VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mardi	Mardi	VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi

 Semaine paire* Semaine impaire*

*Se référer au numéro de la semaine dans l’année (de 1 à 52)

SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr

